CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

CRÉDIT AGRICOLE
ASSET MANAGEMENT
REAL ESTATE

79B37685

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris

Société anonyme au capital de 11 008 372 euros
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur 75015 PARIS
315 429 837 RCS Paris

R

11 JUIL. 2008

63368

N° DE DÉPOT 33368

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Du 23 mai 2008

L'an deux mil huit, le 23 mai à seize heures 30, les actionnaires de la Société CREDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT REAL ESTATE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à Paris au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration suivant lettres en date du 7 mai 2008.

La Société PRICE WATERHOUSE COOPERS, Commissaire aux Comptes titulaire représentée par Monsieur Jean Pierre BOUCHART, a été régulièrement convoquée.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée à son entrée en réunion.

Monsieur Michel PELOSOFF préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Yves PERRIER représentant la Société CAAM GROUP, actionnaire présent possédant le plus grand nombre d'actions et Monsieur Patrick de LATAILLADE, acceptants sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Frédéric CELLIER est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du tiers des actions ayant droit de vote, compte tenu des délibérations relevant de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'Assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés,
- les copies des lettres de convocation,
- les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31/12/2007,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
-les rapports du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les rapports du Commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation à l'Assemblée.

L'Assemblée lui rend acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions spéciales visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et approbation des dites conventions ;
- Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 ;
- Affectation du résultat ;
- Renouvellement des mandats de trois membres du Conseil d'Administration ;
- Nomination de cinq administrateurs ;
- Ratification de la cooptation d'un administrateur ;
- Pouvoirs pour réaliser les formalités.

Le Président donne lecture des rapports du Conseil d'Administration puis il fait donner lecture des rapports du Commissaire aux Comptes. Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve les termes dudit rapport dans son intégralité et approuve les dites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice soit un bénéfice de 5 283 401,60 euros, de la façon suivante :

- Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2007	5 283 401,60	euros
- Affectation à la réserve légale	264 170,08	euros
- Report à nouveau antérieur	2 021 554, 62	euros
- Report à nouveau après affectation	7 040 786,14	euros

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Michel Pelosoff pour une période de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Paul-Henri de la Porte du Theil pour une période de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre-Paul Cochet pour une période de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, nomme Monsieur Jean-François Abadie, domicilié 38 avenue Niel, 75017 Paris, en qualité d'Administrateur de la Société pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, nomme Monsieur Bruno Calmettes, domicilié 7 rue Labélonye, 78400 Chatou, en qualité d'Administrateur de la Société pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, nomme Monsieur Laurent Cazelles, domicilié 53 Boulevard Suchet, 75016 Paris, en qualité d'Administrateur de la Société pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, nomme Monsieur Bernard Michel, domicilié 14 rue Pétrarque, 75016 Paris, en qualité d'Administrateur de la Société pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Onzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, nomme Monsieur Guillaume Rousseau, domicilié 10 rue Mouchy, 78000 Versailles, en qualité d'Administrateur de la Société pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Douzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, ratifie la nomination à titre provisoire au Conseil d'Administration de Monsieur Yves Perrier, domicilié 41 rue de Saint Petersbourg, 75008 Paris, effectuée lors du Conseil d'Administration du 24 avril 2008, pour la durée du mandat de son prédécesseur, Monsieur Thierry Coste, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

Treizième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à tout dépôt et toute formalité de publicité prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 17 heures 30.